



**AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET**

N° 00037 /AMI/CAMPOST/DG/DRH/2024 DU 09 AOUT 2024

**POUR LA CONSTITUTION D'UNE LISTE RESTREINTE DES ASSUREURS DEVANT PARTICIPER A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT POUR LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE AU PROFIT DU PERSONNEL DE LA CAMEROON POSTAL SERVICES (CAMPOST), AU TITRE DE L'EXERCICE 2024**

**FINANCEMENT : BUDGET CAMPOST 2024**

**IMPUTATION BUDGETAIRE : 66840000000 "Assurance maladie"**

**1-Introduction**

Dans le but de la constitution d'une liste restreinte des assureurs devant participer à l'Appel d'Offres National Restreint pour la souscription d'une police d'Assurance maladie au profit du Personnel de la Cameroon Postal Services (CAMPOST), le Directeur Général de la CAMPOST, Maître d'Ouvrage lance un Avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) à l'intention des Compagnies d'Assurances dans les conditions ci-après :

**2-Objet**

Le présent Avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt a pour objet, la pré-qualification des Compagnies d'Assurances devant participer à l'Appel d'Offres National Restreint pour la couverture du personnel en Assurance maladie.

Les Compagnies d'Assurances intéressées par la prestation devront avoir des références avérées dans le domaine de l'assurance maladie.

**3-Participation**

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt est ouvert aux compagnies d'assurance de droit camerounais installées au Cameroun et remplissant les conditions prévues par la réglementation en vigueur dans les Etats membres de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA) et représentées dans les dix (10) Régions du pays.

**4-Mission**

La présente mission est placée sous la supervision du Directeur Général de la CAMPOST. Le Consultant travaillera en étroite collaboration avec la Direction des Ressources Humaines.

La mission consiste notamment à assurer la couverture santé du personnel de la CAMPOST sur l'ensemble du territoire national pour un effectif du personnel de 971(neuf cent soixante-onze) donc l'âge varie entre 22 et 59 ans au 05/08/2024 dans les conditions suivantes :

- la couverture des soins reçus au Cameroun uniquement pour une période de (12) douze mois ;

- la compagnie d'assurance doit être représentée dans les dix Régions du pays, soit par une agence, soit par un médecin conseil ;
- la CAMPOST privilégie le principe du tiers payant (bon de prise en charge, carte biométrique). Le soumissionnaire précisera les autres facilités accordées aux assurés.
- Le souscripteur devra préciser le délai de :
  - remboursement qui doit être inférieur à 14 jours ;
  - délivrance du bon de prise en charge qui doit être inférieur ou égal à 2 jours.
- En cas d'hospitalisation dans un centre conventionné, la prise en charge immédiate ;
- Tous les dossiers de remboursement sont centralisés à Yaoundé et déposés chez l'assureur par bordereau par le point focal ;
- L'effectif du personnel à prendre en compte est 971 personnels Cet effectif peut varier de 05% en plus ou en moins sans modification du contrat initial. Tout nouveau salarié est incorporé dans l'assurance dans les trente (30) jours par simple lettre de notification à l'assureur. Pour les variations au-delà de 05%, il sera procédé à un avenant du contrat initial avec ajustement de la prime globale.

Les prestations objets du présent projet sont les suivantes :

PRESTATIONS	PRISE EN CHARGE	Plafond de garantie	Franchise
Consultations et visites médicales (généralistes, spécialistes)	80 %	200.000/pers/an	
Hospitalisation et séjour journalier	80 %	20.000/jour	s
Actes de chirurgie	80 %	400 000/pers/an	
Analyses médicales et travaux de laboratoire	80 %	400 000/pers/an	
Frais pharmaceutiques	80 %	400 000/pers/an	
Frais de radiologie et d'imagerie médicale	80 %	200 000/pers/an	
Evacuation sanitaire et transfert du malade	80 %	50 000/pers/an	
Rééducation fonctionnelle, kinésithérapie et physiothérapie	80%	50 000/pers/an	
Soins dentaires	80%	120 000/pers/ans	
Lunetterie	80%	70 000/pers/ans	
Forfait à payer en cas d'invalidité totale permanente à la suite d'une maladie/accident de tout ordre	FF	200 000	
PLAFOND DES GARANTIES		1 000 000/pers/an	

Par dérogation aux principes généraux, sont pris en charges, les accidents de la voie publique.

### 5-Financement

Les prestations, objet du présent Appel à Manifestation d'Intérêt, sont financées par le Budget CAMPOST, imputation budgétaire : **668400000000 "Assurance maladie"** Exercice 2024.



## 6-Constitution du dossier

Au risque de voir son offre disqualifiée, le soumissionnaire doit présenter de la façon la plus claire et détaillée possible, les éléments suivants qui doivent être obligatoirement communiqués, et feront l'objet de vérification. Les candidats à cette manifestation d'intérêt devront fournir, les pièces ci-après.

### 6.1 Première partie (Dossier administratif)

La première partie comprend les documents administratifs remis en cinq exemplaires dont un (01) original et quatre (04) copies certifiées conformes, datées de moins de trois (03) mois et valables pour l'exercice 2024, rédigés en français ou en anglais.

- Une lettre de motivation timbrée au tarif en vigueur, datée et signée du candidat, précisant que le candidat a l'intention de soumissionner à l'Appel d'Offres National Restreint s'il est présélectionné. Cette lettre devra indiquer l'adresse et la raison sociale du soumissionnaire ;
- Une attestation de la conformité fiscale datant de moins de trois (03) mois ;
- Une attestation d'immatriculation délivrée par la Direction Générale des Impôts ;
- Une attestation de localisation certifiée et un plan de localisation sur l'honneur ;
- Une attestation de non faillite délivrée par le tribunal de Première Instance du domicile du candidat ;
- Une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'ARMP datant de moins de trois (03) mois ;
- Une copie certifiée de l'agrément à la profession d'assurance du soumissionnaire délivrée par le Ministre des Finances.

Toutes pièces justifiant l'existence légale et l'exercice régulier des activités de la structure candidate.

### 6.2 Deuxième partie (Dossier Technique)

Il s'agit ici de couvrir le personnel suivant :  
Effectif du Personnel au **05 Août 2024**

Année de Naissance	Effectif	Année de Naissance	Effectif	Année de Naissance	Effectif
1964	6	1979	36	1994	11
1965	21	1980	29	1995	15
1966	18	1981	39	1996	13
1967	29	1982	32	1997	14
1968	29	1983	21	1998	11
1969	37	1984	32	1999	10
1970	43	1985	24	2000	11
1971	57	1986	20	2001	8
1972	41	1987	26	2002	3
1973	41	1988	13	<b>Total</b>	<b>971</b>
1974	41	1989	13		
1975	37	1990	26		
1976	43	1991	24		

1977	38	1992	19
1978	30	1993	10

Les offres techniques seront évaluées sur cent (100) points selon les critères essentiels.

### 7.2.1 les référence du candidat

Le candidat présentera les références, tout en précisant la liste des domaines de sa spécialisation, de son expérience pour les prestations prévues dans les présent avis.

Pout être valide, chaque référence de même nature devra être justifiée par les éléments suivants :

- le nom du Maître d'Ouvrage ;
- une copie de la première et de la dernière page du contrat ou marché enregistré y affèrent ;
- la photocopie du procès-verbal de réception ou de recette technique.

Toute fausse déclaration entrainera le rejet de l'offre.

### 7.2.2 critères d'évaluation

#### Critères éliminatoires

- Absence ou non-conformité d'une pièce administrative ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiées ;
- Note technique inférieure à soixante-quinze (75) points sur cent (100) ;
- Absence de l'attestation CIMA certifiant que le soumissionnaire n'est soumis à aucune procédure de redressement, de sauvegarde ou de surveillance particulière ;
- Absence d'agrément dans les branches concernées.

#### Critères essentiels

Critères	Notation (points)
Présentation générale l'offre	10
Références générales du soumissionnaire	30
Références spécifiques du soumissionnaire dans les risques similaires au cours des cinq (05) dernières années	30
Couverture de réassurance dans la branche considérée	15
Facilités accordées	15
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>

Seuls les candidats qui auront totalisé, à l'issue de l'évaluation, une note technique au moins égale à soixante-quinze (75) points sur cent (100), seront retenus pour répondre à l'Appel d'Offres.

NB : Les détails techniques peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la CAMPOST, Cellule de la Gestion des Marchés (SIGAM) de la Cameroon Postal Services (CAMPOST) sise au 3ème étage de l'immeuble siège de la CAMPOST, 94 Boulevard du 20 Mai, porte 317 (Tél : 222507263) e-mail : edward.eta@campost.cm.

Toute fausse déclaration entrainera le rejet de l'offre.

#### Critères de sélection

- a- Etre une Compagnie d'Assurance de droit camerounais installée au Cameroun ;

b- Justifier des capacités administratives, techniques et financières requises, notamment :

- Présenter un dossier administratif conforme aux spécifications 6.1 ci-après ;
- Avoir une bonne expérience dans les domaines des polices d'Assurance maladie ;
- Remplir les conditions prévues par la réglementation en vigueur dans les Etats membres de la CIMA et n'étant pas placées sous surveillance de la CIMA ;

Le dossier technique de candidature sera remis en cinq exemplaires dont un (01) original et quatre (04) copies marquées comme telles. Il sera rédigé en français ou en anglais.

### 7-Critères des présélections

Seuls les soumissionnaires qui auront obtenu les notes techniques minimales requises seront retenus pour l'Appel d'Offres National Restreint.

### 8-Dépôt des dossiers et ouverture des offres

Les manifestations d'intérêt rédigées en Français ou en Anglais en six exemplaires dont un (01) original et cinq (05) copies marquées comme telles et remises dans une enveloppe comportant les enveloppes A (dossier administratifs) et B (dossier technique) devront parvenir aux heures ouvrables sous pli fermé, recommandé avec accusé de réception à la Cellule de la Gestion des Marchés (SIGAM) de la Cameroon Postal Services (CAMPOST) sise au 3ème étage de l'immeuble siège de la CAMPOST, 94 Boulevard du 20 Mai, porte 317 (Tél : 222507263) e-mail : edward.eta@campost.cm au plus tard le **27 AOÛT 2024** à **14 heures** (heure locale). Les plis cachetés contenant les offres devront porter la mention :

### AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊT

N° **000031** /AAMI/CAMPOST/DG/DCF/2024 DU **09 AOÛT 2024**  
POUR LA CONSTITUTION D'UNE LISTE RESTREINTE DES ASSUREURS DEVANT PARTICIPER A  
L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT POUR LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE  
D'ASSURANCE MALADIE AU PROFIT DU PERSONNEL DE LA CAMEROON POSTAL SERVICES  
(CAMPOST) AU TITRE DE L'EXERCICE 2024

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

### 9- Etude des dossiers et publication des résultats

Les dossiers enregistrés seront examinés par une commission technique mise en place par le Directeur Général de la Cameroon Postal Services. Les candidats retenus seront ensuite invités à participer à l'Appel d'Offres National Restreint qui sera lancé suivant les procédures en vigueur en République du Cameroun, notamment les articles 57 aliéna 1, 5, 6, 7 et 58 du décret n°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques.

### 10 – Lieu et durée de la mission

La mission se fera dans le réseau de la CAMPOST et aura une durée de douze (12) mois.

*de*

### 11-Renseignements complémentaires

Les renseignements et les informations complémentaires relatifs au présent Avis d'Appel à Manifestation d'intérêt peuvent être obtenus auprès de la Cellule de la Gestion des Marchés (SIGAM) de la Cameroon Postal Services (CAMPOST) sise au 3ème étage de l'immeuble siège de la CAMPOST, 94 Boulevard du 20 Mai, porte 317 (Tél : 222507263) e-mail : edward.eta@campost.cm.

### 12- Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517.

Yaoundé, le 09 AOUT 2024  
LE DIRECTEUR GENERAL



Pierre KALDADAK

#### Copies:

- PCA CAMPOST
- ARMP (pour publication et archivage)
- Président CIPM CAMPOST (pour information)
- Service Courrier (pour affichage)
- CGM (pour archivage)